

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 5 juillet 2016

L'an deux mil seize, le sept juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le trente-un-juin, s'est réuni salle Marius Sebillotte aux Granges-sous-Grignon, sous la présidence de M. Bernard HANSON, Maire.

Étaient présents : MM. Christian MIGNARD (arrivé à 22 h 00), Jacky GALLOIS, Adjoint. Mme Annie FEVRIER, M. Yves SEBILLOTTE (arrivé à 20 h 40), Mme Blandine MIAS, M. Jean-Claude BOULAY, Mme Ginette KOMAI, M. Hervé BRODIER, Mme Dorothée FERCOQ.

Excusés : M. Jérôme DURET (pouvoir à M. HANSON).

Assistait également à la réunion : Mme Sabine DEGUIN (Secrétaire de Mairie).

En exercice : 11

Présents : 10

Exprimés : 11

Une secrétaire de séance a été désignée : Mme Blandine MIAS.

I - APPROBATION COMPTE RENDU SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2016.

Le compte rendu du 7 juin est approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

II – 14 JUILLET : PRÉPARATION.

La préparation par les bénévoles se fera dès le samedi 09/07 au matin et le rangement à partir de 9 h 00 le lendemain. A ce jour, il y a 43 adultes, 8 enfants de + 10 ans et 7 de -10 ans.

III – FINANCES.

1) admission en créances éteintes.

Suite à la réunion du 7 juin dernier et à la délibération n°18-2016, M. le Maire rappelle aux élus que la Trésorerie de VENAREY-LES LAUMES demande à la Commune de considérer et comptabiliser comme irrécouvrable une créance relative à deux factures de réservation de la salle, pour un montant total de 98,10 € suite à une décision de justice prononçant le rétablissement personnel d'une personne en situation de surendettement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix pour et 5 voix contre,

ACCEPTE les admissions en créances éteintes proposées ci-dessous pour un montant total de 98,10 €.

2) télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée :

- qu'une grande partie des actes de la Commune (les délibérations...) représentant un certain volume de papier et occasionnant des frais postaux doivent être transmis en préfecture pour l'exercice du contrôle de légalité,
- qu'une solution plus économique, plus rapide et moins consommatrice de papier existe : la télétransmission via e-bourgogne,
- que l'adhésion de la Commune au GIP e-bourgogne permet de transmettre en toute sécurité et de manière dématérialisée les actes règlementaires et budgétaires aux services du contrôle de légalité.

Afin de mettre en œuvre ce dispositif, il est proposé à l'Assemblée d'approuver la convention à intervenir avec la Sous-Préfecture de MONTBARD ; laquelle est présentée en séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

IV – PSV 2017 (PLAN DE SOUTIEN A LA VOIRIE).

Le dossier doit être déposé en septembre N-1 donc 2016 pour les travaux de 2017.

Le programme envisagé est la rue du Menoy avec les entrées de propriété ainsi que la route qui mène à l'entrée de la carrière, avec éventuellement la stabilisation de l'entrée de la salle Marius Sebillotte. Des devis vont être demandés auprès de diverses sociétés dont la société ROSA, qui s'est engagée à entretenir la route qui mène à la carrière.

V – SICECO : TRANSFERT DE NOUVELLES COMPETENCES.

La commune a adhéré au SICECO pour les compétences suivantes :

☛ **Une compétence obligatoire : l'électricité**

☛ **Des compétences optionnelles**

Monsieur le Maire ajoute que, par arrêté en date du 29 avril 2016, Madame la Préfète a entériné la modification des Statuts du SICECO, votée par le Comité syndical le 16 décembre 2015 puis par une majorité qualifiée des communes adhérentes du SICECO.

Ces nouveaux Statuts proposent aux communes trois nouvelles compétences :

- ☛ distribution publique de chaleur, qui inclut les chaufferies bois (art 6.3)
- ☛ Conseil en Énergie Partagé pour le diagnostic et le suivi énergétique des bâtiments (art 6.8)
- ☛ développement des énergies renouvelables (art 6.9)

Monsieur le Maire propose de transférer au SICECO les nouvelles compétences suivantes, vu l'intérêt qu'elles représentent pour la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

– **DÉCIDE** de transférer au SICECO ces compétences optionnelles.

VI – SIAEPA DE SEMUR-EN-AUXOIS.

1) demande d'adhésion des communes de COURCELLES-LES-MONTBARD, MARIGNY-LE-CAHOUEY et VESVRES.

Le 22 juin 2016, le SIAEPA a, par délibération n°22-2016-1516, répondu favorablement à la demande d'adhésion des communes de COURCELLES-LES-MONTBARD, de MARIGNY-LE-CAHOUEY et de VESVRES,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ÉMET UN AVIS FAVORABLE, à l'unanimité, à l'adhésion des trois communes ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2017 ou à la date d'effet figurant dans l'arrêté préfectoral qui sera pris.

2) loi NOTRe : statuts du SIAEPA – adaptation – modifications – Syndicat mixte fermé.

Le Maire

PRÉSENTE la lettre du Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de SEMUR-EN-AUXOIS accompagnée de la délibération n°33-2016-1527 du 22 juin 2016 qui concerne l'adaptation et la modification des statuts rendus indispensables par la mise en place prochaine de la nouvelle organisation territoriale de la République. La CDCI a confirmé le maintien du Syndicat avec les compétences édictées dans les textes et règlements répondant aux exigences et à l'intérêt général d'un grand service public territorial.

Pour faire face aux nouvelles obligations mais aussi en raison de l'intégration de nouvelles collectivités (communes ou groupements de communes), et mener à bien l'action du SIAEPA à court et moyen terme, il y a lieu de définir clairement de nouveaux statuts assortis de nouvelles compétences et rédigés en concertation avec les services de l'état (contrôle de légalité).

EXPOSE les grandes lignes de ces nouveaux statuts...

INVITE le Conseil Municipal à se prononcer sur ces modifications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Entendu l'exposé du Maire,

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier et d'adapter les statuts du SIAEPA pour répondre aux dispositions de la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe),

ÉMET UN AVIS FAVORABLE, à l'unanimité, la modification et l'adaptation des statuts du SIAEPA tels que définis dans la délibération n°33-2016-1527 du 22/06/2016 annexée à la présente délibération.

VII – SARL METHALAIT – EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUES.

La SARL Méthalait – 8 rue de la Potale – 21150 GRIGNON sollicite une extension du réseau électrique dans le but d'exploiter son unité de méthanisation. Le chiffrage de ces travaux est de 10 938,07 € TTC à la charge de la SARL Méthalait.

Le CONSEIL MUNICIPAL, (en l'absence de Mme FERCOQ ne prenant pas part au vote), après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

ACCÉPTE le devis relatant le chiffrage d'un montant de 10 938,07 € TTC concernant le financement de l'extension du réseau électrique dans le but d'exploiter l'unité de méthanisation.

VI – QUESTIONS DIVERSES.

1) Pont de bois.

Compte tenu que cette route est de plus en plus empruntée et que cela devient dangereux (vitesse...), M. le Maire propose de mettre cette route en sens unique. Les véhicules descendraient mais ne pourraient pas remonter sauf les convois agricoles. Il propose aux élus de réfléchir.

2) Informations diverses.

- les Feux de la St Jean se sont bien passés. Le feu a été allumé un peu trop tôt et revoir les commandes (saucisses...).
- Monsieur le Maire rappelle le courrier de la COPAS annonçant l'arrivée de deux médecins à la Maison de Santé au 1^{er} septembre.
- remerciements à M. Gabriel LAPERTOT et Mme Yvette LAGOGUEY pour leurs dons respectifs : 20 € et 50 €.
- honorariat de M. Pierre DENIS « Adjoint au Maire honoraire », le dossier est accepté.
- visite du cimetière par la Sénatrice – Mme Anne-Catherine LOISIER (suite à sa subvention pour l'aménagement de l'entrée). Elle a trouvé le village très joli et propre.
- espace Orain : travaux à prévoir ainsi que des achats (portail...).

7) événements à venir.

- association « Laissez les Servir » : du 20 au 27 août 2016 ; ils seront hébergés à l'Espace Orain mais se chargeront de leur alimentation. Les lits pliants sont prêtés par la Mairie d'ALISE-SAINTE-REINE. Une remise de diplômes par l'Association sera faite en fin de stage. La population est invitée à venir rencontrer ces adolescents.
- 3 courses de la Pédale Semuroise : le 4 septembre (besoin de signaleurs : faites vous connaître),
- marche gourmande : 10 septembre,

12) Prochaine réunion de Conseil Municipal.

M. le Maire propose le mercredi 31 août à 20 h 30 à la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

Le Rapporteur :
Mme Blandine MIAS